

L'acier belge en 2017

Rapport annuel



Mot du Président



Pour la sidérurgie belge, 2017 a globalement été une année positive en terme d'activité économique. Avec une production d'acier brut de 7.8 Mt et de plus de 8.0 Mt de bobines laminées à chaud, notre pays maintient sa sixième position dans l'Union européenne.

Bénéficiant d'une conjoncture positive dans les différents secteurs consommateurs d'acier, la consommation apparente d'acier en Europe a poursuivi son redressement pour atteindre 159 Mt. Cette reprise économique, enclenchée en 2016, semble se confirmer en 2018. Néanmoins, la reprise reste fragile, d'autant plus que le problème fondamental de surcapacité de production mondiale tarde à se résorber.

Dès lors, nous saluons l'accord de décembre 2017, conclu dans le cadre du "Global Forum on Steel Excess Capacity". Celui-ci comprend plusieurs lignes directrices en vue de la poursuite de la diminution des capacités, liées à un inventaire des différents types d'aides d'Etat et de subventions. Bien que ces mesures soient volontaires, elles peuvent constituer un premier pas important afin de mettre fin aux multiples sortes de distorsions.

Le volume particulièrement élevé des importations d'acier en UE28 reste inquiétant. Avec près de 25 millions de tonnes en 2017, les importations* sont restées quasi au même niveau qu'en 2016. Dans la liste des principaux pays exportateurs à destination de l'UE, la Chine régresse de la première à la troisième position. Ce recul résulte partiellement des nombreux droits antidumping imposés aux produits sidérurgiques chinois et de la meilleure performance qu'escomptée de l'économie interne en Chine au cours de l'année écoulée. Malheureusement, il convient de noter que la baisse des importations en provenance de la Chine a été rapidement compensée par d'autres sources non UE. En 2017, le plus grand volume importé d'acier laminé provient de la Turquie et de l'Inde, suivies de la Chine et de la Corée du Sud.

Au sein de l'UE28, la Belgique occupe la première position en tant que producteur d'acier inoxydable. Il est toutefois préoccupant de constater que les importations de produits inoxydables atteignent un nouveau record en 2017. Cette augmentation significative des importations concerne tant les produits laminés à froid que ceux laminés à chaud.

Pour la sidérurgie européenne et belge, 2017 a aussi été une année au cours de laquelle différentes initiatives législatives européennes ayant un impact significatif sur nos activités ont été adoptées.

Dans le cadre de la modernisation des "Trade Defence Instruments" (TDI), un accord politique a été atteint en décembre 2017 lors des discussions trilogues au niveau européen. Ce résultat a été accueilli de façon prudente. L'accélération de la procédure d'enquête antidumping et la détermination plus correcte des marges bénéficiaires constituent une avancée.

Un accord a également été conclu en ce qui concerne la nouvelle "Anti-Dumping Methodology". Cette législation est entrée en vigueur le 20 décembre 2017, date à laquelle le premier rapport de la Commission sur les pratiques de distorsion du marché en Chine a été publié. La manière dont la nouvelle procédure fonctionnera dans la pratique, devra être concrétisée au moment de son implémentation. Toutefois, il convient de souligner que tant la modernisation des "Trade Defence Instruments" que la nouvelle "Anti-Dumping Methodology" constituent un socle solide pour la protection du tissu industriel belge et européen contre les pratiques commerciales déloyales.

Le 9 novembre 2017, un accord a été atteint au niveau européen au sujet de la politique ETS post-2020. Malheureusement, la résultante ne répond que très partiellement aux besoins de l'industrie sidérurgique et ne garantit pas la disponibilité à titre gratuit des volumes nécessaires de droits d'émissions. Pourtant, la sidérurgie avait dûment fait valoir un certain nombre de mesures prenant en considération notre situation spécifique et le risque élevé de "carbon leakage".

Selon des estimations, le système conduira à des déficits sans cesse croissants au niveau des droits d'émissions à titre gratuit pendant la période 2020-2030. Le déficit de quotas d'émissions à titre gratuit est évalué à 33% en 2030 pour les entreprises sidérurgiques les plus performantes. Le risque élevé d'une augmentation du prix de marché du CO₂ constitue une circonstance aggravante.

Le scénario des déficits progressifs combinés à l'augmentation du prix CO₂ conduirait à un affaiblissement considérable de la compétitivité de la sidérurgie européenne et belge par rapport à l'industrie sidérurgique hors UE non concernée par une telle réglementation. Dès lors, le GSV plaide pour un système compensatoire de "Border Tax Adjustment" pour rétablir le "level playing field".

En tant que consommateur intensif d'énergie, l'efficacité énergétique constitue un objectif prioritaire pour notre secteur. Les études les plus récentes confirment à nouveau le handicap compétitif des consommateurs intensifs d'électricité belges et notamment wallons par rapport aux régions et pays voisins. C'est pourquoi nous continuons à préconiser l'instauration rapide de la norme énergétique annoncée – avec un dispositif approprié pour les consommateurs intensifs –, assortie de mesures correctrices.

Les différents gouvernements (fédéral et régionaux) sont actuellement en train d'élaborer des plans énergétiques et climatiques. La sidérurgie entend y apporter sa contribution. Au niveau européen, une liste de technologies de pointe en vue d'une production d'acier à faible teneur en carbone a déjà été établie. Un cadre financier et juridique approprié accompagnant cette transition, est indispensable.

En juin 2017, un accord sectoriel a de nouveau été signé entre les partenaires sociaux de notre secteur. Dès lors, je tiens à remercier tous les collaborateurs et intervenants pour leur engagement dans les neuf sites de production dans notre pays. Ils veillent à ce que l'acier belge puisse continuer à apporter sa précieuse contribution aux nombreuses applications du matériau dans notre société.

Wim VAN GERVEN
Président

(*) hors demi-produits et acier inoxydable

COUVERTURE (d.g.à.d.): Production d'acier (NLMK La Louvière), photo NLMK // Production d'acier (Decosteel), photo ArcelorMittal Gand // Production d'acier (Tailored blanks robot), photo ArcelorMittal Gand // Ecotron Maasmechelen, conception noArchitecten, photo Bart van Vlijmen (pour Metal Design Works) // Parkbrug Anvers, conception Ney & Partners, photo Infosteel // Acier dans le secteur de l'automobile, photo JOPK (pour ArcelorMittal Gand).

Marché

Consommation d'acier et balance commerciale

En 2017, les secteurs européens consommateurs d'acier tels que l'automobile, la construction, la construction mécanique et la fabrication de tubes ont été soutenus par une conjoncture économique globalement positive. Ainsi, le "SWIP" ("Steel Weighted Industrial Production index"), un critère de mesurage de l'activité économique, a augmenté en 2017 de 5,0%, ce qui est un chiffre particulièrement élevé. Pour 2018 également, une expansion de l'activité et une augmentation du SWIP de 2,8% sont prévues.

Par conséquent, la consommation apparente d'acier en Europe est amenée à augmenter de 159 Mt en 2017 à 162 Mt en 2018. Toutefois, cette consommation européenne d'acier plus significative ne se traduit pas par une hausse des ventes pour la sidérurgie européenne et belge. Les importations d'acier ayant augmenté sensiblement ces dernières années, neutralisent en effet cette croissance.

Le volume d'acier importé* en 2017, environ 25 Mt, est quasi égal à celui de 2016. Par rapport à 2012, il a presque doublé. L'année dernière, la Turquie est devenue le principal pays exportateur à destination de l'UE, suivie par l'Inde. La Chine, traditionnellement le plus grand exportateur, recule à la troisième place, suivie par la Corée du Sud, la Russie et l'Ukraine.

La ventilation par famille de produits indique que les bobines laminées à chaud restent le produit le plus importé. Au cours des deux dernières années, les importations de tôles galvanisées ont

quasi doublé et se hissent en deuxième position. Les importations de fil machine présentent également une croissance continue ces dernières années.

Les importations de produits inoxydables atteignent un nouveau record en 2017. La hausse des importations de produits inoxydables laminés à chaud, ainsi que du matériel inoxydable laminé à froid est remarquable.

Production d'acier en Belgique

Les chiffres de production de l'acier belge pour l'année 2017 permettent de faire l'analyse suivante :

- La production totale d'acier brut augmente à 7.840.000 tonnes. La ventilation par grandes familles d'acier s'élève à 78% d'acier "bas carbone" et à 22% "d'acier inox ou d'acier allié".
- Selon le mode de production, 69% proviennent de la "filrière haut fourneau" et 31% sont obtenus via "les fours électriques".
- En 2017, le cap des 8 millions de tonnes de bobines laminées à chaud a été franchi.
- L'Allemagne reste le principal marché (26%), suivie par la France et la Belgique (16%). Les exportations hors UE28 se chiffrent à ± 11%.

(*) A l'exception des demi-produits et de l'acier inoxydable

Production d'acier en Belgique

Fig.1a - Production d'acier en Belgique 2017 2016 2015

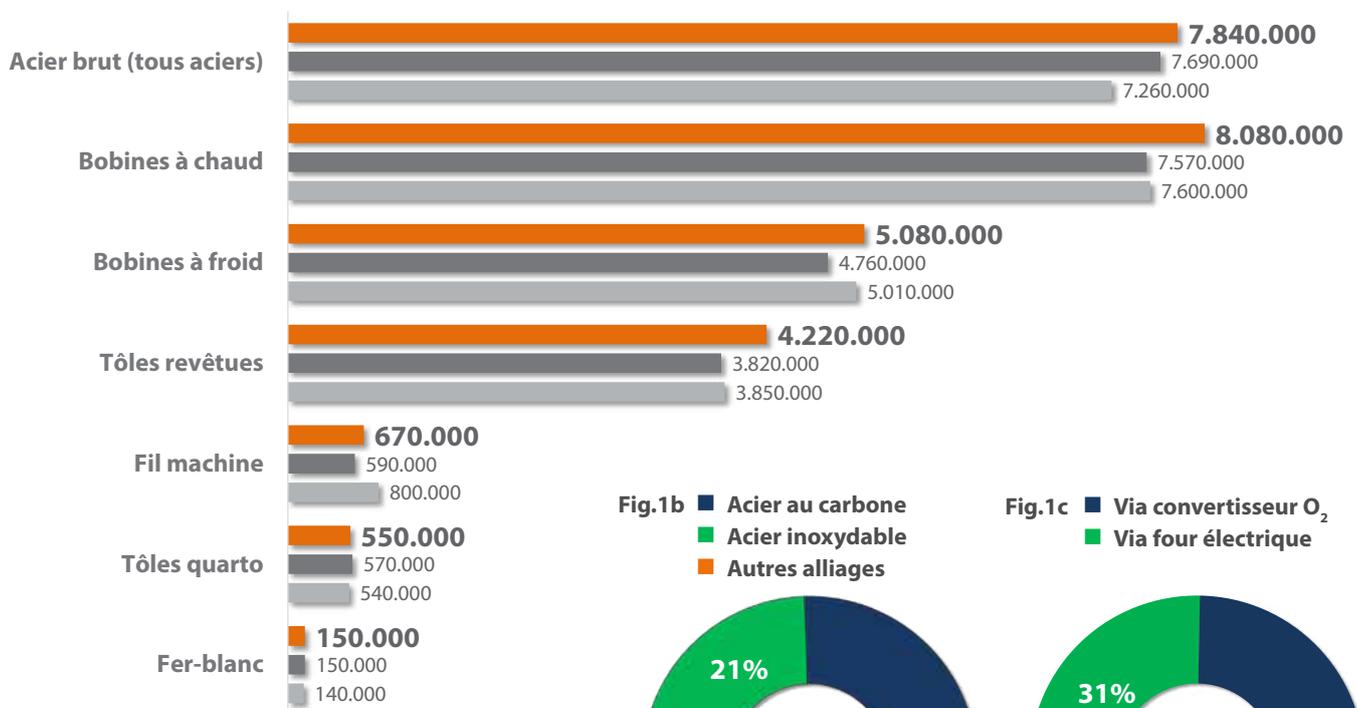


Fig.1b ■ Acier au carbone
■ Acier inoxydable
■ Autres alliages

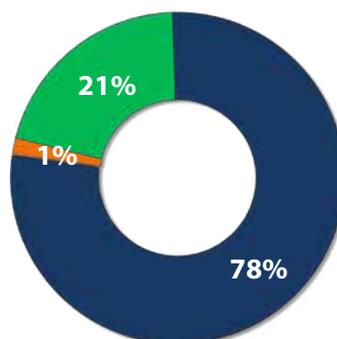
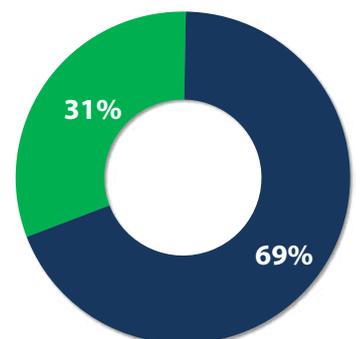
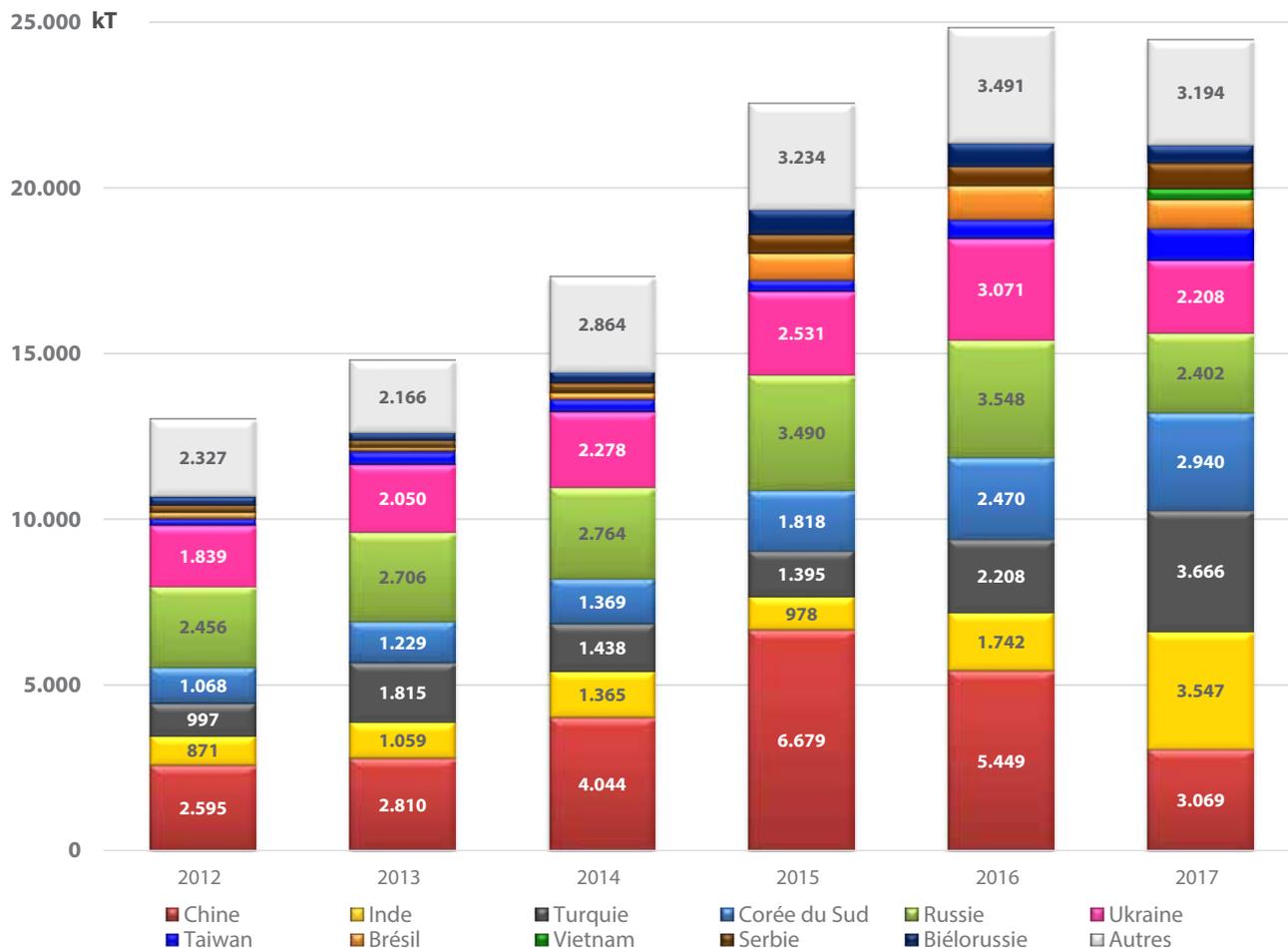


Fig.1c ■ Via convertisseur O₂
■ Via four électrique

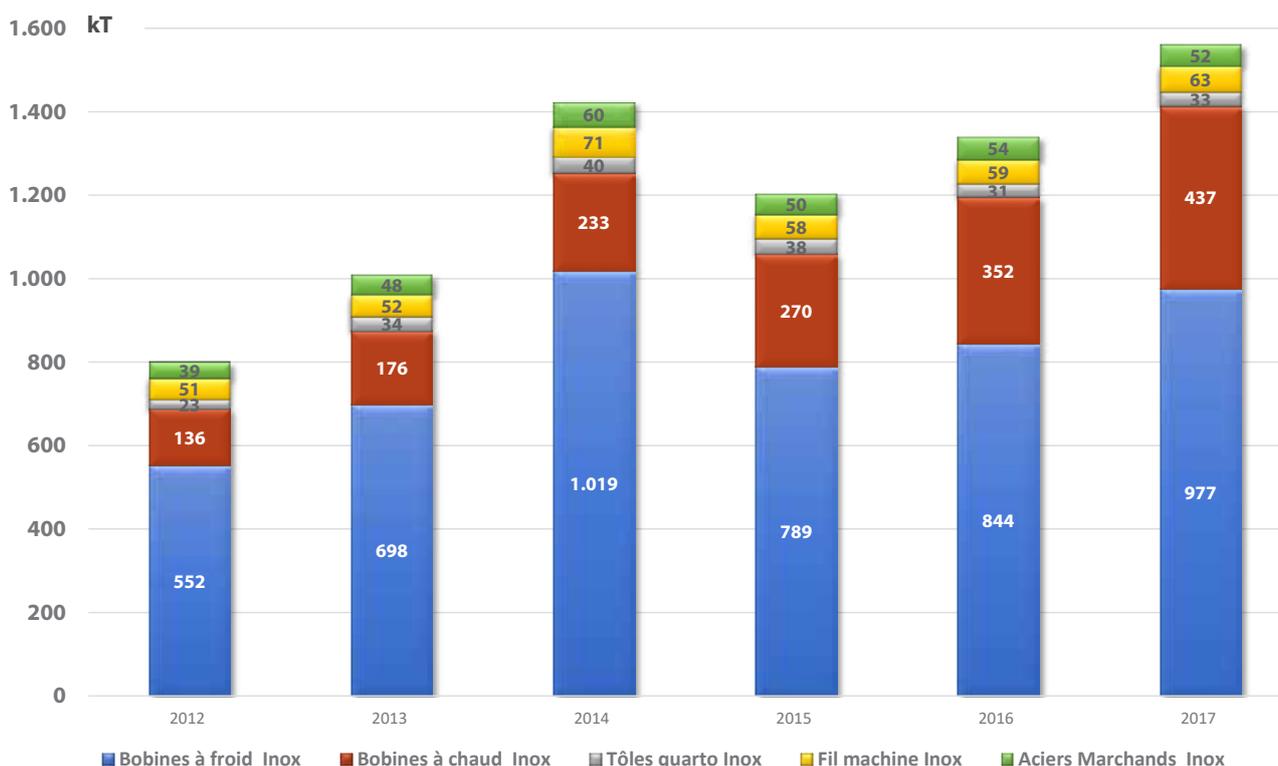


Importations d'acier en UE28

Acier au carbone*



Acier inoxydable*



(*) A l'exception des demi-produits

Climat et énergie

Politique climatique

L'année 2017 a été une année cruciale durant laquelle le mécanisme ETS post-2020 finalement a été adopté en trilogue au sein de l'Union Européenne.

Toutefois, le Groupement de la Sidérurgie regrette que le mécanisme ETS post-2020 adopté ne permette pas de protéger suffisamment du risque de "carbon leakage" les entreprises sidérurgiques belges qui font partie des 10% des installations les plus performantes au niveau mondial. Le Groupement de la Sidérurgie continuera de manière transparente et en se basant sur des données quantitatives à plaider pour l'intégration des coûts directs et indirects du carbone dans la détermination des benchmarks et des quotas alloués à titre gratuit.

Il est primordial que le "level playing field" soit respecté en matière de politique climatique. Actuellement, il est impossible de répercuter les coûts du CO₂ sur les produits sidérurgiques belges et européens étant donné le caractère mondial et hautement concurrentiel du secteur de l'acier. Dans l'attente d'engagements similaires au niveau mondial, le Groupement de la Sidérurgie plaide dès lors pour l'instauration d'un mécanisme de "border tax adjustment" aux frontières de l'Union Européenne afin de ne pas pénaliser les entreprises sidérurgiques belges et européennes qui s'investissent pleinement dans le cadre de la transition climatique en étant intégrées au mécanisme ETS.

L'année dernière, le Groupement de la Sidérurgie a également participé à la réflexion de la Région flamande entreprise en matière de politique climatique à l'horizon 2050.

Politique énergétique

Le Groupement de la Sidérurgie s'interroge sur le Pacte énergétique tel qu'adopté par les quatre Ministres belges de l'Energie en 2017 et partage les craintes formulées par la FEB, l'UWE et le VOKA "que l'équilibre entre la sécurité d'approvisionnement, la maîtrise des coûts et la réduction des émissions de CO₂ soit compromis".

Le coût de l'électricité est un enjeu majeur pour l'industrie sidérurgique belge. Les études Deloitte et PwC indiquent que le coût de l'électricité en Belgique pour les secteurs tels que la sidérurgie est considérablement plus élevé que dans les pays voisins. En 2017, le Groupement de la Sidérurgie a dès lors continué à plaider pour la mise en œuvre d'une norme énergétique belge.

En 2017, les politiques de soutien aux énergies renouvelables ont encore eu un impact significatif sur la facture d'électricité des entreprises sidérurgiques belges.

En 2017, Elia a suspendu le remboursement des exonérations dans le cadre de l'OSP CV Elia. Le Groupement a plaidé pour la reprise rapide des remboursements des exonérations et la mise en œuvre d'un mécanisme qui n'alourdisse pas davantage la facture des sites wallons. Le 21 septembre 2017, le Gouvernement wallon a décidé de mettre en œuvre un nouveau mécanisme de portage des certificats verts afin d'éviter une hausse de la surcharge Elia liée aux certificats verts wallons. A la suite de cette décision, Elia a, à nouveau, procédé aux remboursements des exonérations.

L'industrie sidérurgique wallonne a sensibilisé les autorités wallonnes sur la réduction du handicap compétitif qui pourrait intervenir grâce à l'instauration d'une compensation des coûts indirects "carbon leakage" telle qu'elle existe en Région flamande et dans les pays voisins.

L'accord de branche qui lie par une convention la Région wallonne et le Groupement de la Sidérurgie, peut compter sur l'investissement de tous les sites sidérurgiques présents en Wallonie pour réduire les émissions de CO₂ et améliorer les performances d'efficacité énergétique. Le Groupement de la Sidérurgie a finalisé en 2017 sa Roadmap à l'horizon 2050 et a procédé avec succès à la vérification méthodologique prévue dans le cadre de cet accord.

En Flandre, il a été décidé de prolonger les "Energiebeleids-overeenkomsten" (EBO) jusqu'en 2022. Les entreprises sidérurgiques flamandes sont parties intégrantes de ce processus de prolongation et mettent en œuvre les mesures nécessaires à l'amélioration de leurs performances énergétiques et climatiques.

Relighting Aperam Genk

Aperam Genk a une capacité d'éclairage totale de 1.13 MW pour ses halles de production. L'éclairage traditionnel se compose principalement de lampes à haute pression en sodium et d'halogènes, caractérisées par une consommation élevée, une durée de vie limitée et un temps de démarrage long. En raison de leur emplacement à hauteur, elles ne sont pas faciles à remplacer.

En 2017, le remplacement de l'éclairage existant par la nouvelle génération de LED a débuté conformément à la norme d'éclairage EN 12464-1. L'ensemble du projet de relighting court jusque fin 2019 et conduira à une amélioration de l'intensité d'éclairage ainsi qu'à une économie de 6.000 MWh et de 2.400 tonnes de CO₂.



Relations sociales

L'année sociale 'impaire' est traditionnellement rythmée par la conclusion d'un accord interprofessionnel, décliné et concrétisé ultérieurement aux niveaux des secteurs et des entreprises.

Le rétablissement d'une conjoncture économique favorable à l'activité des entreprises et le retour à une formule plus 'classique' d'enveloppe salariale que celle proposée lors de la période 2015-2016, ont permis la signature, par toutes les organisations représentées au sein du Groupe des 10, de l'Accord interprofessionnel 2017-2018.

La norme salariale de ce dernier a été fixée à 1,1%. Outre le volet salarial, l'Accord interprofessionnel reconduit de nombreux dispositifs de fin de carrière tout en tenant compte de la nécessité d'un relèvement de la condition d'âge d'accès à ces dispositifs en application de l'itinéraire souhaité par le Gouvernement. Il accorde également une place importante à plusieurs thèmes sociaux liés à la nécessaire transformation de nos modèles d'organisation.

Sur le plan sectoriel, la conclusion d'un accord constitue toujours un exercice délicat compte tenu de la nécessité de préserver le cadre sectoriel existant tout en continuant à inscrire le secteur dans l'évolution des régimes légaux importants pour les entreprises et leurs travailleurs. Les régimes d'aménagement de fin de la carrière professionnelle constituent, à ce titre, le cœur dynamique de l'accord.

Les partenaires sociaux ont également souligné leur souhait d'entamer effectivement les travaux en vue d'une harmonisation future des cadres sectoriels pour les commissions paritaires du secteur (CP 104 Ouvriers – CP 210 Employés). Cet engagement se concrétise par la tenue de réunions thématiques de groupes techniques.

Sur le plan législatif, 2017 aura vu l'entrée en vigueur de la loi concernant le travail faisable et maniable. Celle-ci comporte un important train de réformes de la réglementation sociale. L'effet utile de ces nouvelles réglementations s'est toutefois avéré marginal dans le secteur de la sidérurgie compte tenu de l'état de développement des dispositifs réglementaires dans les entreprises. Au contraire, certaines mesures de la loi (compte-épargne temps/carrière, horaires flottants, ...) sont susceptibles de freiner des pratiques fluides et consensuelles déjà existantes dans notre secteur.

Formation

En matière d'efforts des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle, les partenaires sociaux ont également illustré leur souhait de continuité du cadre sectoriel. L'accord sectoriel incorpore le nouveau dispositif légal applicable dès le 1^{er} janvier 2017 en souscrivant à l'adoption d'une nouvelle convention. Celle-ci est conclue tout en encourageant les entreprises à maintenir les niveaux de formations atteints précédemment.

S'agissant des efforts de formation, le secteur s'illustre également par un haut degré d'investissement dans la formation des collaborateurs. Depuis plusieurs années en effet, le pourcentage moyen de travailleurs formés dépasse, tant pour les ouvriers que pour les employés, les 80%. Le nombre d'heures de formation avoisine les 54 heures par ouvrier formé et les 34 heures par employé (barémisé) formé.

Ligne 'Jet Vapor Deposition' - ArcelorMittal Liège

En février 2017, la nouvelle ligne 'Jet Vapor Deposition' (JVD) de ArcelorMittal Liège a été inaugurée officiellement par Sa Majesté le Roi. La technologie JVD consiste à revêtir sous vide une tôle d'acier dans un espace sous vide grâce à la projection de vapeur de zinc. Ce procédé unique est une véritable révolution mondiale résultant d'une innovation scientifique. Il conduit à une empreinte environnementale plus faible et assure un revêtement exceptionnellement homogène qui améliore la qualité de surface. Ce procédé garantit une excellente adhérence du revêtement, quelle que soit la qualité de l'acier, et empêche le risque d'oxydation de l'acier ou du zinc.



Centre de Recherches Métallurgiques



L'intégration dans le groupe CRM d'un centre de R&D, spécialisé dans le soudage, l'assemblage et les technologies hydrauliques, est un développement notable qui s'est produit au cours de l'année 2017. Cela signifie une extension considérable des compétences et des installations du groupe CRM dans le domaine des nouveaux procédés de production visant à fournir au marché des produits et solutions métalliques innovants. Ces techniques disponibles peuvent être illustrées via le soudage par rayon laser hybride et le processus semi-automatique.

Le groupe CRM (262 travailleurs fin 2017) a été adapté en conséquence en créant une sixième unité opérationnelle, appelée "Innovative Design & Assembly Solutions".

A noter que l'ensemble du groupe CRM a été recertifié ISO 9001 pour toutes ses activités et ISO 17025 pour de nombreuses techniques de mesure, de calibration, d'analyse et de tests, y compris un test incendie pour les éléments de construction.

Dans le cadre du partenariat MPC avec OCAS à Gand, un nouveau four capable de traiter des métaux à point de fusion très élevé a été mis en œuvre. Il permet la fonte de métaux ou d'un mélange de métaux sensibles à l'oxydation sous une atmosphère bien contrôlée (Ar, N2). Ceci facilitera l'exploration de nouvelles générations de composants métalliques.

www.crmgroup.be



Soudage par rayon laser hybride



Soudage semi-automatique



Le nouveau fourneur à arc

Promotion, information acier - Infosteel



En tant que centre d'information et de promotion pour l'usage de l'acier dans la construction, le travail d'Infosteel porte sur deux axes majeurs : d'une part, la promotion et l'information destinées aux maîtres d'ouvrage et aux architectes, et d'autre part l'information pour le secteur de la construction en acier lui-même. Ces deux axes ont pour mission de pousser les applications de l'acier dans l'industrie de la construction vers un niveau supérieur, tant au niveau de volume qu'en terme de qualité.

Les activités les plus importantes qui s'intègrent dans ces deux axes sont la Journée Construction Acier et le Concours Construction Acier. En 2016, la Journée Construction Acier s'est déroulée à Luxembourg offrant plus d'espace pour les partenaires et la mise en réseau. En 2018, la Journée Construction Acier sera à nouveau organisée en Belgique, et le Concours Construction Acier se concentrera quant à lui sur les projets belges.

En outre, l'année 2017 a également tracé le chemin vers l'organisation de cours spécialisés sur l'acier.

De nombreuses réalisations fascinantes en acier belgo-luxembourgeoises ont été mises à l'honneur dans le magazine Info-Steel, qui a publié à nouveau trois éditions. Quant aux dernières nouvelles du secteur, celles-ci ont également été diffusées au travers de la newsletter.

L'élément clé dans la diffusion de l'information d'Infosteel est avant tout son site web. Des dizaines de milliers de visiteurs prouvent chaque année l'importance de celui-ci. En plus des informations techniques, le site contient de nombreux exemples de projets en acier, mais également toute l'information sur les membres d'Infosteel.

En 2018, en plus des activités susmentionnées, une présence plus active sur les médias sociaux et un nouvel outil « online information tool » seront mis en place. Dans la mesure du possible, la coopération avec les organisations sœurs internationales sera élargie.

www.infosteel.be



One On One, Luxembourg, Moreno Architecture, Concours Construction Acier 2017 - photo Andrés Lejona



Magazine Info-Steel



Formations - photo JVDB



Groupement de la Sidérurgie

4 Rue Ravenstein, 1000 Bruxelles - T. +32 (0)2 509 14 11 - www.steelbel.be - E. kristel.bijnens@steelbel.be

GSV est l'organisation professionnelle de la sidérurgie belge

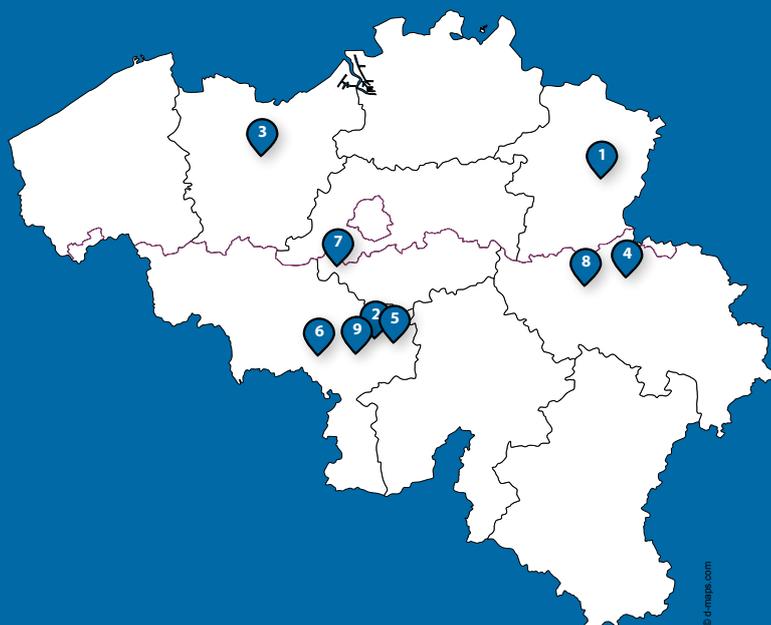
Composition Conseil d'Administration (au 31.12.2017)

Président	Wim VAN GERVEN	Chief Executive Officer Flat Carbon Europe, Business Division North ARCELORMITTAL SA
Vice-Président	Carlo MORETTIN	General Manager Châtelet Plant, APERAM CHÂTELET
Administrateurs	Guy BONTINCK	Directeur Ressources Humaines, ARCELORMITTAL GENT
	Ben DE VOS	Chief Executive Officer, NLMK INTERNATIONAL B.V.
	Gert HEYLEN	General Manager Genk Plant, APERAM GENK
	Bertrand LEJEUNE	Directeur Général, SEGAL / GROUPE TATA STEEL
	Luc LIBERSENS	Directeur de site, INDUSTRIEL BELGIUM SA / GROUPE ARCELORMITTAL
	Manfred VANVLIERBERGHE	Chief Executive Officer, ARCELORMITTAL BELGIUM
	Angelo RIVA	Administrateur délégué, THY-MARCINELLE SA / GROUPE RIVA

Direction GSV

Directeur Général Philippe COIGNÉ

Entreprises Membres (au 31.12.2017)



1. Aperam Genk - www.aperam.com
2. Aperam Châtelet - www.aperam.com



ArcelorMittal

3. ArcelorMittal Gent - <https://belgium.arcelormittal.com>
4. ArcelorMittal Liège - <https://belgium.arcelormittal.com>
5. Industeel Belgium - www.industeel.info



6. NLMK La Louvière - www.eu.nlmk.com
7. NLMK Clabecq - www.eu.nlmk.com



8. Segal (Tata Steel) - www.tatasteeleurope.com



9. Thy-Marcinelle (Group Riva) - www.thy-marcinelle.com